

Deuxième séance, mercredi 11 octobre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Projet de loi 2015-DICS-37 sur la pédagogie spécialisée; deuxième lecture et vote final. – Rapport 2017-DICS-53 concernant les subventions cantonales en faveur de la culture (rapport sur le postulat 2015-GC-19); discussion. – Projet de loi 2015-DFIN-30 modifiant la loi sur l'impôt sur les successions et les donations; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2017-DFIN-33 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur les impôts communaux; 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport 2017-CE-139 relatif à la communication de l'administration cantonale – quels coûts pour quel contenu (rapport sur le postulat 2015-GC-114 de la CFG); discussion.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 100 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Philippe Demierre, Olivier Flechtner, Marc-Antoine Gamba, Benjamin Gasser, Fritz Glauser, Ursula Krattinger-Jutzet, Erika Schnyder et Thierry Steiert.

M^{mes} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de loi 2015-DICS-37 Pédagogie spécialisée¹

Rapporteur: **Katharina Thalmann-Bolz** (UDC/SVP, LA).
Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, **Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**.

Deuxième lecture

La Rapporteuse. Ich wiederhole meine Interessenbindung zu diesem Geschäft: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Murten.

Wie vom Grossratspräsident bereits erwähnt, hat der Grosse Rat mit Beendigung der 1. Lesung das Projekt bis der Kommission mit seinen Abänderungsanträgen – einerseits vom Staatsrat, der in den Artikeln 14 und 23 das Vorlegen eines Sonderprivatauszuges aus dem Strafregister fordert, und andererseits mit einem Antrag aus dem Rat in Artikel 5 – gutgeheissen.

Alle anderen gestellten Abänderungsanträge, die das Inspektorat, die Leistungsanbieter und die Abklärungsstelle betreffen, wurden mit grossem Mehr abgelehnt. Ich wage zu sagen, dass der abgeänderte Entwurf des Sonderpädagogikgesetzes,

wie er vorliegt, auf der Zielgeraden ist und dass ihm zugestimmt werden kann.

Wie schon in meinem Bericht zu Beginn der 1. Lesung erwähnt, bildet der Gesetzesentwurf eine Ergänzung zum neuen Schulgesetz. Er ist auf die besonderen individuellen Bedürfnisse der Kinder und Jugendlichen nach sonderpädagogischen und pädagogisch-therapeutischen Gesichtspunkten ausgerichtet.

Die heutige Praxis mit ihren zahlreichen Massnahmen in den Regelschulen und in den sonderpädagogischen Institutionen wird bestätigt und in einen rechtlichen Rahmen gestellt. Den Eltern wird eine klare Rolle im Verfahren zur Genehmigung von Massnahmen zugeteilt. Die Kosten der zu erbringenden Leistungen werden zwischen dem Kanton und den Gemeinden nach dem Prinzip der Aufgabenentflechtung in sozialen Bereichen aufgeteilt.

Das Sonderpädagogikgesetz ist mit dem Schulgesetz eine wichtige, alltagstaugliche und gut anwendbare Gesetzesvorlage, die Akzeptanz verdient. In der 1. Lesung haben Sie, werte Grossrätinnen und Grossräte, die vorliegende Fassung des Gesetzesentwurfs mit dem Projekt bis der Kommission bejaht. Ich lade Sie im Namen der Kommission ein, diese in der 2. Lesung zu bestätigen.

Le Commissaire. Du côté du Conseil d'Etat, la loi cadre comme vous l'avez définie en première lecture avec les modifications proposées, nous vous invitons à la suivre et à la confirmer en deuxième lecture. Le projet tel qu'il est élaboré maintenant est en parfaite cohérence également avec le concept de 2015 et avec l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée. C'est une loi spéciale par rapport à la loi scolaire comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse. On est là aussi en parfaite cohérence. Enfin, le règlement d'application, qui est en préparation, sera la prochaine étape, je dirais qu'il permettra d'aller plus loin dans les détails. J'aimerais encore, comme je l'ai fait lors de l'introduction, remercier les membres de la commission, M^{me} la Présidente, un immense travail a été fait, qui nous facilite maintenant grandement aussi le débat au Plenum.

¹ Message pp. 1629ss.; entrée en matière pp. 1532ss.; première lecture pp. 1544ss. et 1553ss.

TITRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

La Rapporteure. In diesem Kapitel ist die Zielformulierung der Sonderpädagogik an das Schulgesetz angepasst worden mit einer Ergänzung. Und der Grundsatz der integrativen Lösungen soll dem Grundsatz der Verhältnismässigkeit Rechnung tragen, wobei immer das Kindwohl im Vordergrund stehen muss.

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

La Rapporteure. In Kapitel 2 sind Massnahmen wie die niederschweligen und verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen und die pädagogisch-therapeutischen Massnahmen der Logopädie und der Psychomotorik für den Vorschulbereich, für die obligatorische Schulzeit und den Nachschulbereich mit geringfügigen redaktionellen Änderungen gutgeheissen worden.

In Artikel 5 Abs. 3 und 5 wurde der Änderungsantrag von Grossrätin Lehner-Gigon akzeptiert.

Ich bitte ebenfalls um Bestätigung der 1. Lesung.

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

La Rapporteure. Hier entbrannte eine Diskussion über den Artikel 11 bezüglich des Inspektorats.

Ein Abänderungsantrag von Frau Grossrätin Hayoz, der die Sonderschulinspektorinnen und Sonderschulinspektoren durch die Schulinspektorinnen und Schulinspektoren der Regelschule ersetzen wollte, wurde aber grossmehrheitlich abgelehnt. Ich bestätige das Ergebnis der 1. Lesung.

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). Je voulais dire en préambule que je ne m'oppose pas à cette loi comme il a été relaté dans le journal. Je trouve que cette loi est très bien faite pour les enfants, les parents, mais ce sont les côtés organisationnels qui me déplaisent. Ces côtés organisationnels sont pléthoriques et cette loi va coûter cher, on le sait déjà. J'aimerais que tout l'argent ne soit pas mis dans l'administratif mais pour les enfants ayant des besoins particuliers. Quelques personnes m'ont demandé si j'avais des griefs contre le Service de l'enseignement spécialisé. Pas du tout! Je ne les connais pas à part M. le Chef de service, qui a toute ma considération. Enfin, mon désir c'est que tous les enfants soient considérés en premier comme des enfants et non pas en premier comme des enfants ayant des besoins particuliers, c'est pour cela que je me bats. Et le moment n'est peut-être pas venu mais comme le dit M. le Commissaire du Gouvernement, aucune loi n'est inscrite dans la pierre. Alors, j'espère qu'un jour mon désir sera une réalité. Peut-être me trouvez-vous utopiste? Mais ne

dit-on pas que les utopies d'aujourd'hui sont parfois ou souvent les réalités de demain. Je retire mon amendement.

La Rapporteure. Ich kann nur sagen, dass die Kommission bereits in ihren 8 Kommissionssitzungen ausgiebig über die Zusammensetzung diskutiert hat und auch über die Behörden und Zuständigkeiten der Oberaufsicht, was die Schulinspektorinnen und Schulinspektoren betrifft und vor allem die Sonderschulinspektorinnen und Sonderschulinspektoren. Wir sind nach wie vor der Ansicht, dass es eine gute Lösung ist, dass die Zuständigkeiten gerecht und sinnvoll geklärt sind.

Le Commissaire. J'ai bien pris note de l'analyse et de la conviction de M^{me} la Députée. Je peux lui assurer que c'est aussi notre souci d'avoir l'approche globale de l'enfant. Après, quand on devient opérationnel, on doit aussi un peu distinguer en l'occurrence entre les services et les différentes opérations qui ne doivent pas évidemment mettre l'enfant au second plan en la matière, mais je ne crois pas que ce soit le cas avec le système que nous avons maintenant proposé et qui permet aussi cette approche globale tout en étant «efficace» avec un Service de la pédagogie spécialisée. Je me corrige si j'ai eu dit qu'aucune loi n'est gravée dans la pierre, il y en a une, c'est les dix commandements.

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 4

La Rapporteure. In Artikel 14, wie bereits eingangs erwähnt, wurde der Antrag des Staatsrats, der das Vorlegen eines Sonderprivatauszugs aus dem Strafregister vorsieht, einstimmig oder zumindest ohne Gegenstimme angenommen.

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 5

> Confirmation de la première lecture.

TITRE II

CHAPITRE PREMIER

La Rapporteure. In Artikel 23 Absatz 3 wurde der Antrag von Grossrat Emonet um die Erweiterung von psychomotorischen Mandaten an anerkannte freischaffende Leistungsanbieter abgelehnt. Hingegen wurde der Antrag des Staatsrats im gleichen Artikel für das Vorlegen eines Sonderprivatauszugs aus dem Strafregister angenommen.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). J'ai longtemps hésité avant de revenir avec mon amendement déposé en première lecture concernant l'article 23 al. 3, qui demandait, je le rappelle, qu'en période préscolaire des mandats notamment de prévention primaire et secondaire puissent être attribués à des prestataires logopédistes et psychomotriciens indépendants agréés. Mais rassurez-vous, je ne vais pas le redéposer, les

chances de le passer étant trop faibles. Cependant, je me permets de rappeler encore une fois que malgré la réponse de M. le Commissaire de la première lecture, l'alinéa 2 et l'alinéa 3 de cet article 23 ne sont pas semblables et que tout n'est pas réglé dans l'alinéa 2. Ce n'est pas parce que les psychomotriciens indépendants peuvent dispenser des mesures de soutien au même titre que les logopédistes, alinéa 2, que des mandats notamment de prévention peuvent leur être attribués au contraire des logopédistes, alinéa 3. Or, c'est ce manque et cette inégalité de traitement entre les deux prestataires que je souhaitais corriger. Je le répète, M. le Commissaire, le 0,2 équivalent plein temps créé en 2016 pour la psychomotricité préscolaire ne permet actuellement pas de remplir le mandat prévu. En théorie, ce maigre poste devrait permettre pour la partie romande et alémanique du canton d'évaluer les troubles, de conduire des thérapies individuelles ou en groupe et de conseiller les parents ou autres intervenants. C'est pourquoi je demande à M. le Commissaire de s'engager à étudier la situation et à écouter les demandes des professionnelles du terrain afin de trouver des solutions pour améliorer la prise en charge précoce des enfants présentant des troubles de psychomotricité en particulier par une augmentation de la dotation en postes. Cette prise en charge précoce de qualité permettra, j'en suis persuadé, de diminuer les coûts, les difficultés, car il n'aurait pas fallu attendre l'entrée à l'école obligatoire pour signaler des troubles. De plus, des pistes peuvent et doivent être données aux médecins, en particulier aux pédiatres, à ce sujet. Merci M. le Commissaire d'analyser la situation à l'aune des engagements à tenir selon les objectifs fixés par cette nouvelle loi en particulier à son article 5 et de tout faire pour doter la psychomotricité préscolaire des forces dont elle a besoin. Je termine cette intervention en rappelant que le premier support du langage est le corps.

La Rapporteuse. Wie bereits in der 1. Lesung erwähnt, ist das Grundangebot der psychomotorischen Massnahmen im Vorschulbereich gemäss dem Sonderpädagogikkonkordat mit Artikel 5, 6 und 7 sowie mit Abs. 2 in Artikel 23 des Gesetzesentwurfs gewährleistet. Das Augenmerk im Vorschulbereich wurde gezielt nur auf logopädische Massnahmen bei Störungen der mündlichen Sprache gesetzt, um späteren Lernschwierigkeiten in der Unterrichtssprache vorzubeugen.

Bei psychomotorischen Störungen werden amtsinterne Leistungsanbieter eingesetzt. Es braucht nicht noch zusätzliche, ausser, man wolle hier mehr finanzielle Mittel einsetzen. Diese amtsinternen Leistungsanbieter werden vorwiegend zur Beratung von Pädiatern und Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern von ausserschulischen Betreuungsstätten eingesetzt. Eine spezifische Intervention ist im Vorschulalter meist eben noch nicht nötig. Die Kommission ist deshalb der Ansicht, dass die getroffenen Massnahmen im Gesetzesentwurf bezüglich der psychomotorischen Massnahmen vollständig genügen.

Le Commissaire. Je suis tout à fait conscient de la différence entre l'alinéa 2 et l'alinéa 3. Si à l'alinéa 3, nous donnons la priorité en quelque sorte à des mesures de prévention dans le domaine de la logopédie, c'est bien parce que c'est à ce moment-là qu'il faut maîtriser le langage oral et écrit en lien avec les apprentissages qui suivent tout de suite en 2-3 H. C'est pour cela que la chose a été préparée de cette manière.

Le psychomotricien préscolaire a aussi, je dirais surtout, un rôle de conseil plus que de mener des thérapies de groupe ou individuelles conformément à ce qu'elle contient comme principe et le règlement qui permettra les précisions nécessaires, comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse. Sous cet angle-là, c'est évidemment une dotation faible, je le reconnais tout à fait, c'est une dotation de départ. Je pourrais la définir de cette manière et nous sommes tout à fait conscients de la discussion, du souhait de gens du terrain de pouvoir, le cas échéant, aussi réapprécier cette dotation. Lançons cette loi, appliquons-là! On aura aussi la possibilité de la faire évoluer tout au long des prochaines années.

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

> Confirmation de la première lecture.

TITRE III

La Rapporteuse. Hier wurde in Artikel 31 Abs. 4 der Antrag von Herrn Grossrat Savoy für eine «zwingende» Konsultation der Fachpersonen anstelle der «möglichen» klar abgelehnt. Ich bestätige also die 1. Lesung.

> Confirmation de la première lecture.

TITRE IV

> Confirmation de la première lecture.

TITRE V

> Confirmation de la première lecture.

TITRE VI, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations du Grand Conseil, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean

(GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krystenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Rapport 2017-DICS-33

Subventions cantonales en faveur de la culture (Rapport sur le postulat 2015-GC-19)¹

Discussion

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêt, je suis musicien professionnel et notamment membre de la Commission culturelle de l'Etat de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Au premier semestre 2016, la culture était le domaine le plus référencé dans les médias sociaux pour le canton de Fribourg avant même l'économie ou la politique. Le rapport qui nous occupe nous donne un état des lieux enthousiasmant de tout ce qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui dans le canton en termes de culture ainsi qu'une image concernant les perspectives futures. Cependant, je regrette infiniment qu'une vraie

réponse, sous l'angle financier, n'ait pas été donnée à la question posée par les postulants là où ceux-ci demandent: «Est-il possible d'augmenter le montant octroyé annuellement à la création culturelle?» Le Conseil d'Etat nous répond grâce à un inventaire et des chiffres parfois un peu emmêlés que beaucoup a déjà été fait (et c'est vrai) et qu'il entend continuer (on se réjouit). Mais le Conseil d'Etat est frileux et ne se mouille pas tout en disant reconnaître l'importance d'encourager la richesse et la diversité culturelle chères à notre canton. Oui! Mais où sont les chiffres qui donneront du sens et de la vie à votre ambition?

Pourquoi avoir si peur d'annoncer un vrai plan financier en termes de soutien à la culture alors qu'au-delà de tous les apports humains déjà acquis de chacune et de chacun de nous, toutes les études récentes nous prouvent que chaque franc investi dans la culture en rapporte quatre? Ce n'est pas de la poudre de perlimpinpin ou une fantaisie de «cultureux». C'est la réalité. Le canton du Valais, dont le contexte culturel est proche de celui de Fribourg, a présenté il y a exactement une semaine une étude cantonale mettant en évidence le poids économique intrinsèque de ce secteur: 3,4% des postes de travail et un rapport investissement/rentabilité de 2 à 6 selon les segments. L'Office fédéral de la culture nous dit que l'industrie culturelle et créative représente 10% des entreprises, plus de 5% des emplois en Suisse. Pas besoin d'une étude de plus sur le sujet à Fribourg, il ne nous reste vraiment qu'à investir pour mener à bien les projets présentés par le Conseil d'Etat et dans lesquels je lis de l'ambition.

Dans ce rapport, on nous dit bien que le formidable programme «culture et école» verra sa part augmenter d'ici à 2021 à 1,38 million. Voilà un chiffre! Mais à part ça? Il est dit que: «les ressources des institutions culturelles devraient être renforcées», les trois grands projets d'investissement ont fait ou feront l'objet de demandes de crédits d'engagement, mais s'agissant d'investissements, ça n'a donc rien à voir avec une augmentation du budget annuel de la création culturelle. On nous dit encore: «Un fonds cantonal de la culture existe mais ne permet actuellement pas de financer des projets spécifiques.» Le Conseil d'Etat analysera la possibilité d'alimenter ce fonds selon la situation des comptes annuels. Ce n'est pas un engagement politique, c'est juste nous dire: «s'il reste des cacahuètes, on vous les servira à l'apéro», alors qu'il faudrait pouvoir compter sur un montant d'au moins 6 millions dans ce fonds. J'espère donc que les souhaits d'augmentation du budget exprimés par le Conseil d'Etat ne resteront pas des vœux pieux inscrits dans les interlignes de ce rapport. Sans cette augmentation, je cite le Conseil d'Etat, «la qualité des projets, dont les charges de production augmentent, pourrait être menacée.»

Enfin, en guise de parenthèse et sous l'angle «culture et formation», je demande de poursuivre l'effort d'information auprès des écoles relativement au projet J+M (Jeunesse et Musique). Deux millions annuels sont mis à disposition

¹ Rapport pp. 2122ss.

par la Confédération pour des programmes de formation musicale au sein des classes ou des associations. Il serait par exemple envisageable que les enfants puissent avoir un accès à une formation musicale en grande partie financée par le biais de la Confédération pendant un camp vert. J'aimerais que les enfants et les jeunes de notre canton soient des «spect-acteurs» culturels. Aujourd'hui la musique, mais demain le théâtre, la danse, les arts visuels, etc... Pour vivre la culture, rien de mieux que d'en avoir pratiqué soi-même, peu importe le domaine. On devrait pouvoir le faire davantage dans le cadre de l'enseignement de base et pas seulement au conservatoire. Alors que dire de l'exemple concret de l'abandon des cours de musique en 3ème du CO dans la section exigences de base? C'est désolant!

Chères et chers collègues, la culture n'est pas un mot qui coûte cher, mais bel et bien et je cite la déclaration de l'UNESCO qui porte le joli nom de «déclaration de Fribourg» un terme qui recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, les institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. Que l'on s'en rende compte ou non, la culture est le sang qui coule dans nos veines et j'espère que nous saurons l'oxygéner de nos besoins vitaux.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je précise en préambule que je n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet.

Ce rapport a un grand mérite, il expose l'extraordinaire croissance du financement de la culture dans notre canton depuis une quinzaine d'années. Les chiffres étaient déjà plus ou moins connus, mais les mettre en perspective sur 15 ans permet de confirmer ce que j'avais déjà dit lors de la transmission du postulat en septembre 2015, à savoir que les acteurs de la culture, du moins les professionnels, sont tout sauf un parent pauvre de la politique de subventionnement dans notre canton.

A l'époque, M. le Commissaire du Gouvernement, vous m'aviez dit qu'il ne fallait pas opposer professionnels et amateurs dans l'offre culturelle. Mais le postulat des députés Mauron et Collomb portait sur un but précis: «examiner la possibilité d'augmenter sensiblement le montant octroyé annuellement à la création culturelle, soit de créer un fonds cantonal destiné à subventionner les créations artistiques professionnelles». C'est donc bien cela qui nous intéresse et qui par ailleurs émerge au budget du Service de la culture au titre d'aide à la création, 4 millions prévus pour 2018.

Dans la répartition des rôles entre Etat, associations de communes et communes, il ressort de la loi sur les affaires culturelles que l'Etat exerce un rôle prioritaire en matière d'aide à la création et qu'il n'intervient qu'à titre subsidiaire en matière d'animation culturelle, après les communes ou les associations de communes. Précisons que lorsqu'on parle d'animation culturelle, on sous-entend tout ce qui est produit

par des amateurs, même si les textes ne le disent pas explicitement. On considère dès lors que les choses sont bien faites et clairement réparties.

Dans les faits, il n'en est pas ainsi. La plupart des bénéficiaires des aides à la création sont domiciliés dans l'agglomération fribourgeoise. Par conséquent ces mêmes acteurs culturels bénéficient de subventions à la fois du canton et de l'agglomération; l'agglomération, qui, je le rappelle, est en charge de la politique culturelle pour les communes membres de l'Agglo.

Permettez-moi de citer un exemple, mon préféré, M. le Conseiller d'Etat: le «Belluard Bollwerk Festival» (vous vous en doutez). Ainsi en 2016, le Belluard a bénéficié à la fois d'une subvention du canton, 150 000 frs, d'une autre de l'Agglo, 160 000 frs, et je ne cite pas ici des montants versés par la LoRo, en l'occurrence 220 000 frs, pour le Belluard Festival.

C'est cela, M. le Conseiller d'Etat, qui ne fonctionne pas dans la politique culturelle de notre canton, ce sont toujours les mêmes acteurs qui gagnent la mise à tous les niveaux.

Car à côté de ces grands noms de l'offre culturelle fribourgeoise, notre canton, et c'est une chance, foisonne d'acteurs passionnés de culture, qu'il s'agisse d'art choral, de musique instrumentale, de pièces de théâtre et j'en passe, qui eux aussi font de la création artistique. Ils le font souvent avec enthousiasme, avec passion et avec cœur et souvent avec succès auprès d'un public toujours demandeur. Mais voilà, ils ne sont pas référencés et ne font que de l'animation culturelle selon l'opinion répandue. Pour eux, pas de salut en dehors du sponsoring privé, voire d'un maigre soutien de la commune.

Partant de ce constat, je vous fais part de mon sentiment sur la politique d'aide à la création culturelle, sentiment par ailleurs partagé par mon groupe:

1. Compte tenu de l'extraordinaire croissance des subventions en la matière, plus 286% en 15 ans, nous estimons que le budget de 4 millions est suffisant pour l'aide à la création et qu'il n'y a pas lieu d'aller au-delà.
2. Le budget de 4 millions doit être partagé par un nombre plus important d'acteurs de la vie culturelle fribourgeoise, y compris celles et ceux qui tentent de faire perpétuer une culture à la fois populaire et traditionnelle.

Et j'en conviens aussi, qu'en répartissant le budget vers un plus grand nombre d'acteurs, certains y perdront, mais d'un autre côté, leur renommée est telle qu'ils n'auront pas de peine à se tourner eux aussi vers le sponsoring privé. Et par ailleurs, ce n'est pas le rôle de l'Etat d'assurer une offre culturelle étatique et exclusive.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Ghielmini Kraysenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la commission

culturelle de la commune du Gibloux. Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat concernant les subventions cantonales en faveur de la culture. L'impact positif de la culture au niveau social, économique et touristique n'est plus à démontrer. Dans ce sens, le groupe Vert Centre Gauche est convaincu qu'un effort supplémentaire doit être fait de la part des institutions publiques pour la promotion de la culture. Si les orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Etat et décrites dans le rapport en 14 points nous paraissent pertinentes, nous ne voyons dans le rapport que peu de mesures concrètes pour le mettre en œuvre.

Nous souhaitons notamment relever les points suivants, qui méritent une attention particulière:

1. La collaboration intercommunale devrait être encouragée pour permettre aux créations artistiques professionnelles d'être diffusées dans les diverses régions du canton. Il est en effet indispensable que la promotion des activités culturelles se fasse dans un esprit de coopération intercommunale. Dans le rapport, on parle bien de coopération à plusieurs niveaux mais quelle mesure l'Etat entend-t-il adopter pour promouvoir ce type de coopération?
2. Nous constatons que la formation préprofessionnelle en musique, en danse, en théâtre s'est développée au Conservatoire. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais maintenant, il s'agit de donner de bonnes conditions de travail à ces artistes, car les conditions salariales et de prévoyance sociale laissent les artistes très souvent dans des situations de vie précaires. Ils doivent d'ailleurs souvent exercer plusieurs métiers à la fois pour s'en sortir, ce qui n'est pas idéal pour favoriser la création tant souhaitée. Dans la stratégie envisagée dans le rapport, on parle bien de ce problème, mais quelles mesures concrètes sont prévues pour améliorer cette situation?
3. Enfin, nous constatons que la Loterie Romande soutient d'une façon importante le secteur culturel du canton. Bien que cette aide soit précieuse, nous sommes convaincus que la politique culturelle des pouvoirs publics ne peut pas se baser en général sur des fonds privés.

Après ces quelques observations et en conclusion, le groupe Vert Centre Gauche souhaite qu'à la suite de ce rapport, le fond de la culture et le budget ordinaire de l'Etat attribué à la culture soient à la hauteur de la stratégie culturelle annoncée.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je voudrais d'abord remercier les auteurs de ce rapport, qui font état de tableaux variés et riches de la culture fribourgeoise. Je souligne comme mon collègue Savoy que ce rapport ne répond que partiellement aux questions des postulants à savoir la question d'un financement additionnel de la culture dans notre canton.

Je reviendrai tout à l'heure sur un manque qu'il y a dans notre canton du point de vue culturel, mais j'aimerais d'abord vous parler de l'essoufflement du soutien à la culture de notre canton. Le soutien financier est assuré par la Loterie Romande, par les communes et par l'Etat. Les communes, ces dernières quinze années, ont engagé jusqu'à 65% de moyens supplémentaires, l'Etat 46%. Or, l'Etat est responsable de la création et du professionnalisme des acteurs dans le milieu culturel. Si je fais une comparaison avec le sport, sans professionnels, on ne gagne même pas un match, même pas contre le Portugal! (rires). Il faut qu'on ait des professionnels aussi et ça, c'est le soutien de l'Etat.

Je voudrais juste faire une petite parenthèse: on dit toujours que ça coûte cher, j'ai été heureux de voir cet été que l'Etat a mis à disposition un terrain à une institution qui s'appelle la Tour vagabonde, qui rappelle un peu ce que Molière a fait autrefois en allant de ville en ville en construisant ses théâtres. Cet été, 80 spectacles ont été mis en scène: de la danse, du chant, de la musique, des spectacles étaient associés aux Rencontres folkloriques sans l'aide de l'Etat. Par contre, il n'y a pas de structure lorsque cet ambassadeur de la culture fribourgeoise, qui nous a représenté à Paris, à Lyon, à Avignon, dans différentes places, revient à Fribourg. Il n'y a pas de place, parce qu'il n'y a pas de place pour le théâtre ambulant dans notre canton. C'est peut-être quelque chose qui manque, M. le Commissaire!

Ensuite, je citerai pour terminer mon intervention, les paroles de Winston Churchill durant le blitzkrieg, à qui on a demandé de couper dans le budget des arts pour l'effort de guerre. M. Churchill a répondu: «Ecoutez, alors pourquoi se battre?»

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a parcouru avec intérêt le rapport circonstancié du Conseil d'Etat sur les subventions cantonales en faveur de la culture. Il était constaté avec satisfaction que le canton a bien progressé au niveau de l'aide accordée mais qu'il peut faire encore mieux. Alors que les collectivités publiques suisses dépensent en moyenne 337 frs par habitant, le canton n'en dépense que 225 frs, loin en dessous de la moyenne en tout cas de certains cantons romands. Autre remarque, la part des subventions allouées ne profite pas suffisamment aux districts périphériques alors même que les offres dans les arts de la scène y sont bien étoffées. Des troupes de théâtre amateur de très bon niveau attendent un soutien régulier depuis un certain temps déjà mais en vain. Cette répartition au niveau des districts doit vraiment être optimisée.

Durant les dix dernières années, le fonds en faveur de la création artistique, des artistes locaux notamment, plafonne à 3,95 millions et on a même renoncé à l'augmenter de 50 000 frs en 2013 en raison des mesures d'économie. Le canton peut et doit faire un effort dans ce domaine tenant compte de l'augmentation de la population et par conséquent

du nombre d'artistes et de créations. Il est, par exemple, des œuvres musicales, écritures et compositions, qui n'ont reçu aucune aide alors qu'un soutien même modeste aurait été un vrai signe d'encouragement. A titre personnel, j'invite le canton à lâcher un peu de grain supplémentaire pour nourrir notre culture, qui contribue aussi à renforcer l'image de notre canton vers l'extérieur et qui génère des revenus pour notre économie. En espérant que cet appel sera entendu, je remercie le Conseil d'Etat pour la qualité de son rapport.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Fribourg en charge de la culture et président du Club culture du Grand Conseil et c'est à ce titre que je m'exprime.

Le Club culture du Grand Conseil remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport, qui est à marquer d'une pierre blanche. C'est en effet la première fois à notre connaissance que la stratégie de la culture est exprimée de manière aussi claire et concrète. Nous saluons la documentation statistique et l'état des lieux de la culture dans le canton de Fribourg. Pour l'ensemble de l'offre culturelle professionnelle et la création, mission première du soutien de l'Etat, le constat est toujours le même, les diverses aides sont restées stables alors que les coûts de production ont augmenté. A noter que les dépenses en matière culturelle des communes ont crû plus fortement que celles de l'Etat, qui restent stables durant les quatre dernières années. Alors que dire du futur et de l'engagement de l'Etat envers ses acteurs culturels? La stratégie annoncée dans le rapport est très concrète sur les projets dont nous avons connaissance, je peux par exemple citer la Bibliothèque cantonale, la centralisation des archives ou la médiation scolaire, à noter que ce sont les investissements pour les institutions de l'Etat et non pour les acteurs culturels privés. Il définit aussi cinq lignes stratégiques principales. Si le Club culture soutient fortement ces orientations, force est de constater que le Conseil d'Etat ne prend pas d'engagement sur l'ensemble des autres mesures, soit rédigées soit en forme potestative soit énoncées avec des réserves; difficile dès lors de déceler une priorité de mise en œuvre ou une ambition mesurable de notre exécutif. En outre, certains points doivent avoir une attention particulière:

1. Apporter un soutien accru aux professionnels tout en veillant à bien l'articuler avec les soutiens aux amateurs. Une analyse des besoins serait d'ailleurs particulièrement indiquée.
2. Veiller à la transversalité politique et organiser une gouvernance coordonnée (par ex. à un guichet unique sur l'ensemble du canton pour toutes les régions).
3. Encourager les échanges entre les communes, les régions, notamment sur les critères d'octroi des subventions, pourquoi pas les harmoniser et bien sûr favoriser toutes les régions du canton.
4. Encourager la pratique culturelle à l'école notamment par la formation des enseignants et des professeurs.

5. Continuer à développer la renommée cantonale en matière culturelle, certes déjà très bien établie.

En conclusion, si les lignes stratégiques nous semblent très pertinentes, la mise à disposition des moyens permettant de les concrétiser reste une volonté exprimée mais sans engagement quantitatif, le Conseil d'Etat ne répond donc pas aux postulants en termes financiers, ce qui est l'essence même de ce postulat. Or, le rendement de l'investissement dans la culture est bien connu en termes d'enrichissement, de cohésion et de retombées économiques. Le budget et le plan financier sont donc attendus avec très grande impatience.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Permettez-moi une entrée avec un proverbe russe: «Ce n'est pas le champ qui nourrit, c'est bien la culture.»

Le groupe démocrate-chrétien a lu avec attention et intérêt ce rapport, qui est un très bon rapport, qui donne un bon diagnostic de la situation du canton de Fribourg par rapport à la culture. En lisant ce rapport, je me suis rappelé les années où j'avais les cheveux longs, les années 70 à 80 (*rires*) et je peux vous dire en lisant ce rapport: quel chemin parcouru dans ce canton de Fribourg au niveau de la culture! A l'époque, à Fribourg au Collège Saint-Michel, si on voulait aller au théâtre, il y avait le Lido ou bien le Capitole en face de la gare, il n'y avait pas de théâtre. Aujourd'hui, on a Equilibre, Nuithonie, le Théâtre des Osses, le Bicubic, le Podium, la Prillaz, le CO2 ainsi de suite, une véritable richesse culturelle. Je ne parle pas des musées, à l'époque il y avait bien peu de choses. Les activités, les spectacles sont devenus monnaie courante, jamais les choses n'ont été aussi animées qu'aujourd'hui dans notre canton de Fribourg et cela, je tiens à le souligner, c'est extrêmement important.

Le rapport parle de ces quinze dernières années, qu'est-ce que j'en retiens? On voit de l'Etat de Fribourg une stagnation de son soutien, ce sont les faits. Par contre, heureusement les communes prennent le relai, c'est elles qui soutiennent le mieux la culture dans cette période. Ce dont on ne parle pas dans ce rapport, c'est de toutes les activités culturelles, plus naturellement il y a aussi des revenus qui sont générés. Lorsque Equilibre est plein et que pour un spectacle on paie 80 frs l'entrée, à un moment donné, ça génère du bénéfice, du travail et il y a toute cette partie payée aussi par les privés qui s'ajoute à ceci. Ce que je constate dans ce rapport, c'est qu'il y a de grandes disparités aujourd'hui entre les districts. Certains font beaucoup, d'autres ne font pas assez encore aujourd'hui. L'investissement dans la culture, c'est comme dans les crèches, on sous-estime l'impact de l'investissement de la culture. Il y a un effet multiplicateur de chaque franc investi, c'est évident pour le tourisme d'abord, pour l'économie, pour l'attractivité de notre canton. Lorsqu'une entreprise veut s'implanter dans une région, ça devient aujourd'hui important d'être dans un cadre qui lui est favorable pour ses collaborateurs et la culture en fait partie. Le groupe démocrate-chrétien cautionne par-

faitement ce diagnostic/rapport et finalement ce sont les conclusions qui nous paraissent les plus importantes. Il est dit dans les conclusions que le Conseil d'Etat veut améliorer la disposition d'encouragement à la culture et veut renforcer le budget du Service culturel et étudier la possibilité de réalimenter le fonds cantonal culturel. Je pense que c'est aussi à nous les députés de prendre nos responsabilités pour que notre Gouvernement puisse assumer une politique culturelle digne de ce nom. Le groupe démocrate-chrétien vous remercie pour votre rapport, M. le Conseiller d'Etat.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Tout d'abord, peut-être mes liens d'intérêts: j'ai bénéficié à plusieurs reprises de ces subventions cantonales pour la mise sur pied de différents événements que j'ai présidés. On a déjà eu l'occasion de toucher un certain montant intéressant de ces subventions cantonales.

Je reviendrai sur ce qu'a dit le député Peiry, s'il m'écoute... (*rires*). M. le Député Peiry, vous opposez un petit peu les amateurs et les professionnels en disant ou en nous faisant croire que ce n'était finalement que les professionnels qui bénéficiaient de ces subventions. C'est faux! La preuve est que quand on a mis en place Pontéo, je crois que vous étiez même venu nous écouter, ce ne sont pas les professionnels qui ont touché cet argent. C'était vraiment une création, 400 chanteurs, 7000 spectateurs, toute une infrastructure, c'est Forum Fribourg qui a touché cet argent, c'est l'Orchestre de chambre fribourgeois, c'est Jaccoud Musique. Ce sont des gens qui sont finalement aussi en dehors des professionnels de la culture. Ce sont des retombées aussi économiques. Je crois que c'est vraiment faux de dire qu'on oppose les professionnels et les amateurs. C'est comme dans l'économie, que vous connaissez bien, comme moi, on ne doit jamais, même si parfois on en a envie, opposer les multinationales aux PME. C'est vrai que moi, de temps en temps, je suis fâché contre Novartis ou contre ces grosses multinationales qui distribuent de gros dividendes et moi, comme patron de PME, je dis: «je ne suis pas comme eux mais finalement, je vis aussi par eux.» Vous êtes absolument liés, multinationales et PME ne font qu'un. Professionnels de la musique et amateurs de la musique ne font qu'un. Je pense que c'est vraiment quelque chose qu'il faut arrêter de vouloir opposer.

Maintenant, j'aimerais revenir aussi sur ce qu'a dit le député Schumacher: «Il y a le financement des communes et de l'Etat.» Vous avez oublié quelqu'un et je crois que c'est important. Nadine Gobet a présenté il y a une dizaine de jours le résultat d'une étude dans la Gruyère et en Veveyse qui mentionnait qu'environ 45 millions sont réinjectés. Ce n'est pas que pour la culture bien évidemment mais ces sociétés financent aussi partiellement la culture. J'aimerais ajouter, M. le Député Schumacher, que les entreprises contribuent aussi énormément à ce que la culture se développe dans ce canton.

M. le Commissaire du Gouvernement, vous dites: «On va étudier un fonds.» Je n'aime pas tellement quand on dit qu'on va étudier, car ça veut plus ou moins dire qu'on n'étudiera jamais. J'aimerais bien avoir un délai dans l'étude, car j'aimerais savoir jusqu'à quand on va étudier la possibilité d'ancrer finalement un fonds pour notre canton et puis j'aimerais aussi savoir comment vous sécuriser l'alimentation de ce fonds, parce qu'en créant un fonds, on s'est donné bonne conscience puis finalement il faudrait aussi sécuriser l'alimentation de ce fonds. Voilà mes deux questions.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). En tant que co-postulant avec Eric Collomb, je tiens effectivement à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui est relativement claire.

D'un encouragement à la culture quasi inexistant en 2000, on est grâce à l'intervention à l'époque d'Isabelle Chassot et de Solange Berset passé à 3,5 millions en 2005. On voit qu'en 2016, 11 ans plus tard, le montant n'a augmenté qu'à 3,9 millions, soit à peu près 1% par année. En francs par habitant, cela représente simplement une baisse, il y a moins d'argent pour la culture dans ce canton aujourd'hui qu'en 2005. En comparaison intercantonale, le canton de Fribourg est passé de bon élève en 2005 à moyen en 2012/13/14 et à vraiment moins bon en 2016.

Comme cela a été relevé par beaucoup d'intervenants, il y a dans ce rapport les mots «consolider, cultiver, encourager, coordonner, innover, partager». Ce que les postulants voulaient à la base, c'était le mot «financer». On comprend bien que sur un budget de fonctionnement annuel, il est difficile de mettre un montant, puisque ce sont des charges qui se répercutent après et que l'on ne sait pas ce que l'avenir nous réservera. Ce que les postulants avaient mis en avant, c'était la question d'un fonds à alimenter, non pas dans le futur, non pas à surveiller dans les années qui viennent mais immédiatement. Ce fonds peut être alimenté par des excédents de produits que ce soit pour le décompte 2016 ou le décompte 2017. Quand on peut mettre avec des excédents 2016 100 millions pour le fonds d'aide aux infrastructures, excusez-moi pour la politique foncière active, on peut bien mettre 10 millions pour un fonds destiné à l'aide à la création et à la culture.

A l'heure des centres commerciaux que l'on ouvre visiblement de plus en plus tard les samedis et bientôt le dimanche, à l'heure d'Internet et du chacun pour soi, la culture est véritablement source de bien-être, de cohésion sociale notamment auprès des enfants et des jeunes. A l'heure également où les communes, respectivement les associations de communes, ont rempli leurs tâches comme cela a été dit, on construit des salles de spectacles avec quelques fois quelques soucis comme on l'a vu actuellement à Nuithonie, où des artistes ont dû prendre des mesures assez importantes pour pouvoir jouer dans une autre salle que celle qui était prévue et qui est maintenant en réparation, à l'heure où des artistes fribourgeois de tout ordre, comédiens, écrivains, musiciens et

de talent exercent leur art dans le canton de Fribourg, il est temps maintenant alors que chacun des partenaires a assumé sa tâche que le canton assume également la sienne et mette la main au porte-monnaie.

Il semble dans cette salle se dégager une forte majorité de tous bords politiques à l'exception du groupe de l'Union démocratique du centre pour faire en sorte que le canton se donne les moyens d'avoir la culture qu'il mérite. Suivant la réponse du Conseil d'Etat, nous envisagerons soit avec mon co-postulant, soit avec le groupe culture le dépôt d'éventuels autres instruments parlementaires pour forcer un tout petit peu la main si ça ne va pas dans le bon sens assez vite.

Maintenant, un mot quand même pour le député Stéphane Peiry, qui semble avoir la même aversion pour le Festival du Belluard que pour le Centre Islam et Société (*rires*). Il ne faut pas mettre en concurrence les fanfares, les chœurs des villages qui sont soutenus par les communes et l'aide à la création soutenue par le canton. Si les fanfares, les chœurs villageois décident de faire une création, ils pourront demander l'aide du canton. Mais maintenant, j'ai envie d'inviter Stéphane Peiry à venir une fois avec moi un week-end, une semaine pour lui montrer qu'il y a autre chose que le Festival du Belluard et autre chose que le Centre Islam et Société dans ce canton.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenants pour leurs intérêts manifestes et passionnés pour la culture. Je le partage aussi et le Conseil d'Etat également.

Dans ce rapport, nous commençons par fixer finalement l'état de la situation. Quand on commence à demander, comme l'ont dit plusieurs intervenants, des moyens supplémentaires, la première chose à faire est de constater ce qui est déjà fait. On pourrait constater qu'il n'y a rien. J'observe dans vos affirmations que vous tous et vous toutes avez aussi observé que Fribourg est très riche en termes de culture, d'animations culturelles et de dynamisme du canton pour la culture.

J'observe également que tout le monde s'accorde avec les orientations que nous proposons pour la culture, pour le développement culturel du canton, je dirais stratégiquement pour cette législature. Je vous en remercie aussi, car nous avons fait l'effort de fixer ces éléments, ils sont importants, mais si on les analyse dans le détail, on comprend aussi pourquoi; ce n'est pas forcément l'augmentation arithmétique des moyens qui est l'élément le plus important pour pallier certaines faiblesses de notre système actuel.

Le canton de Fribourg a pour la culture beaucoup plus donné ces dernières années, on l'a observé. J'ai un peu de peine à limiter la réflexion à l'aide directe à la création culturelle, à l'animation du point de vue du canton, ces fameux 4 millions qu'on aimerait voir multipliés par 3 en l'espace de quelques années. La culture, l'ensemble, c'est un tout, vous le savez,

c'est un tout déjà parce que la culture c'est l'affaire de M. et de M^{me} Tout-le-monde dans le canton de Fribourg. Ce sont les privés qui portent la culture. L'Etat, les autorités publiques, la LoRo, ce sont des soutiens. L'initiative, comme le dit la loi sur la culture, elle est premièrement dans les mains du Fribourgeois et de la Fribourgeoise et je crois que c'est bien comme ça que les choses sont vécues et c'est l'élément clé.

Deuxièmement, l'aide que nous pouvons donner, elle se différencie entre une aide à la création culturelle, rôle de l'Etat, et une aide à l'animation culturelle, qui est le rôle des communes. Il y a là un complément, une complémentarité qui est nécessaire, mais ces deux types d'aides sont forcément différents dans leur nature. On ne peut pas simplement dire: «on augmente ceci, on augmente cela.» L'aide du canton à la création, elle s'est en quelque sorte, je pourrais presque dire, elle-même professionnalisée ces dernières années en distinguant l'aide pluriannuelle et ponctuelle à des troupes et l'aide à l'animation d'une manière plus générale subsidiairement. Pour avoir des professionnels, on doit être très sélectif et c'est la raison pour laquelle nous avons des critères très exigeants (vous les trouvez dans la loi sur la culture) et il n'y a pas beaucoup de troupes qui pourront effectivement y recourir sous cet angle. J'ai entendu dire M^{me} la Députée Badoud qu'il y avait d'excellentes troupes qui attendaient depuis longtemps. Eh bien, il y a tout simplement une loi qui prévoit ce qu'il faut atteindre comme exigence pour pouvoir bénéficier de ces aides pluriannuelles. Et la continuité de ces aides pluriannuelles est le meilleur garant de la professionnalisation, du rayonnement et de la durabilité de notre culture sous l'angle de l'aide directe que nous donnons. J'y reviendrai peut-être brièvement.

J'ai aussi entendu plusieurs personnes en passant dire: «Mais oui, on construit une Bibliothèque cantonale universitaire, un Musée d'histoire naturelle.» Tout ceci est de l'investissement, ça n'a pas d'importance ou du moins, ça ne touche pas la culture de manière importante. Je m'élève avec véhémence là-contre, après avoir proposé un projet de Learning center, de rencontres culturelles, d'accès à la culture, accès notamment aux biens patrimoniaux du canton avec un projet de Bibliothèque cantonale universitaire avec lequel je reviendrai vers vous et pour lequel il y a une véritable émulation qui peut être donnée, non seulement pour des étudiants comme c'est le cas maintenant mais de manière large avec aussi des possibilités d'expositions, voire de manifestations culturelles. Je crois que c'est un projet phare, qui dépasse largement la construction d'un bâtiment et il en ira de même pour le Musée d'histoire naturelle avec des espaces d'exposition, de rencontres, de culture, de manifestations à l'intérieur même de ces lieux culturels que sont les musées et notre Bibliothèque cantonale et universitaire et ce sont les deux éléments qui sont sur la table maintenant. Dans le rapport, il y a pratiquement 150 millions d'investissements sous cet angle prochainement. Il ne s'agit pas, je le répète, que des chiffres

pour construire un bâtiment mais aussi de créer des centres d'émulation et de rayonnement culturel.

Une des grandes faiblesses actuelles après des années de croissance directe que vous avez tous relevées, la faiblesse actuelle, c'est la diffusion à l'intérieur même du canton et moi, je le vois d'une manière extrêmement claire avec les écoles, puisqu'on a accès aux acteurs culturels, que nous soutenons activement quelque 5000 à 10 000 élèves sur les 40 000 élèves de l'école obligatoire. L'objectif principal pour moi maintenant, c'est d'assurer par élève par année 1 H – 11 H au moins une rencontre culturelle avec un acteur important du canton. C'est un objectif pluriannuel, comme je l'ai cité, pour lequel nous nous engageons très fortement dans le canton. Cela répond peut-être au souci de M. le Député Savoy, qui dit parler de jeunesse et musique, vous avez raison de relever la chose. Je vais m'y atteler activement mais pour que la pratique se dégage, il y a peut-être d'abord la rencontre avec la culture et puis la diffusion avec le projet culture et école, qui est notre projet phare de la législature, c'est le premier contact, c'est d'observer, c'est de constater comme vous tous et vous toutes que le premier spectacle de théâtre vous a certainement touché, de voir, d'entendre, de sentir les personnes dans leur culture, dans leurs actes culturels devant nous, ça marque, on a encore ce souvenir-là et cette accroche, je dirais, c'est mon souci principal actuel pour en quelque sorte redresser cette faiblesse. Ce n'est pas tout, il faut continuer après, je vous rejoins.

Peut-être pour répondre un peu plus spécifiquement sur certains autres points, j'aimerais dire à M. le Député Peiry: «Oui, il y a toujours un peu les mêmes qui bénéficient des aides pluriannuelles, de cet effort «fort» du canton sur les aides pluriannuelles et sur la création.» Premièrement, c'est notre rôle premier, mais deuxièmement, ces lieux de culture (Théâtre des Osses, Opéra, etc.) sont eux-mêmes en quelque sorte des lieux où les artistes passent et à Belluard y compris et chaque année, il y a de nouveaux artistes qui viennent exercer leur art et se présenter. De présenter cela de manière fixe, je dirais presque fossilisée, «voilà, c'est les mêmes qui font toujours la même chose qui sont là»... C'est en fait des lieux qui existent dans la pérennité parce qu'ils sont soutenus et qu'ils permettent à moult jeunes et plus anciens artistes de pouvoir exercer leur art. Et ça, je crois que c'est l'élément clé qui explique aussi le petit nombre d'artistes ou de centres de ce type qui bénéficient des montants régulièrement. Ça ne veut pas dire que c'est fixé. Dans le projet actuel, nous avons fait un changement, il y a un nouvel acteur qui a accédé aux aides pluriannuelles et un acteur des aides pluriannuelles qui a été en quelque sorte repassé en aide ponctuelle cela avec un travail d'analyse et au respect des critères. Il y a également des projets qui sont systématiquement soumis à un jury, donc une aide vraiment très sélective en la matière.

Je relève également les interventions de M^{me} Ghielmini proposant un meilleur encouragement des communes en collaboration, je dirais, entre elles et le canton. C'est aussi

évidemment un souci, mais on est en complémentarité; si les communes font de la création ou soutiennent la création, ce n'est pas leur mission première selon la loi. Elles peuvent le faire mais, forcément, ça ne sera jamais autant que le canton pourrait le faire et le canton le fait d'une manière évidemment très sélective comme je viens de l'expliquer. Les communes se sont mises ensemble d'ailleurs avec des ententes communales pour développer des structures culturelles, vous connaissez la cité Bicubic, etc. et cela a été un engagement très important aussi des communes. A cet égard, il n'y a pas une opposition je dirais ou une contradiction entre le canton et les communes. Le canton a fait un très gros effort, les communes ont pris le relais, car ce sont toutes et tous aussi des acteurs du soutien à la culture et si on se passe le relais, c'est aussi normal. Vous avez relevé avec pertinence aussi la situation fragile des acteurs eux-mêmes, des artistes, en termes salariaux, en termes de sécurité sociale, c'est un souci qui n'est pas fribourgeois mais qui est suisse. Il y a actuellement un projet avec l'Office fédéral de la culture pour préparer un certain nombre de mesures de consolidation, préparer au niveau suisse, dont on pourra ensuite passer à une situation de réalisation cantonale. On travaille bien sur ce point-là mais déjà au niveau suisse.

Je remercie tous ceux qui m'encouragent à demander une mise de fonds supplémentaires en termes financiers dans les fonds qui existent. J'ai pris note de tout cela, vous pouvez compter sur moi et je me tourne vers le ministre des finances pour pouvoir relayer cela de manière correcte et conforme aussi à la situation financière bien entendu du canton.

M. le Député Schumacher, vous avez relevé la Tour vagabonde, je n'ai pas beaucoup d'éléments de détail, mais elle a été soutenue à sa création. On soutient des spectacles, en revanche, c'est vrai, je n'ai pas vu de demande cette année pour tout ce qui a été fait cet été. Peut-être qu'ils n'en avaient pas besoin ou en tout cas, il ne nous est pas parvenu de demande, mais je relève en tout cas la qualité puis le travail de la Tour vagabonde, qui est connue et qui fait rayonner la culture au-delà de nos frontières.

Voilà, peut-être encore un ou deux mots que j'aurais oubliés. En termes de finances, évidemment qu'il serait pour moi beaucoup plus simple de vous dire: «On multiplie par 3 ce que je donne à la culture immédiatement, maintenant.» Dans le rapport, on vous a expliqué que la culture, c'est un tout, c'est quelques 47 millions finalement si on comprend tout par année. C'est en augmentation, M. le Député postulant, avec 139 et 151 frs (ça peut paraître modeste), on est dans la moyenne suisse. Mon souci, que je partage avec vous, c'est de rester dans la moyenne et de ne pas descendre plus bas et là, c'est vrai qu'il y a un gros travail à faire. La vue d'ensemble de ce projet montre qu'on a un soutien, qu'il est là, qu'il n'a pas diminué même s'il a été ralenti, il n'y a aucune mesure structurelle qui ait atteint le soutien direct, les «4 millions» en aide directe à la création culturelle, ils sont restés peut-être

avec une phase plutôt de plat que de croissance, mais ils ont toujours été assurés et le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de diminuer ce montant mais bien entendu avec l'ensemble des considérations que nous avons de pouvoir le développer.

Je rappelle que si on prend la chose de manière globale, la principale faiblesse après avoir, je dirais «un peu boosté» les acteurs pendant quelques années en augmentant cette aide et en la triplant, un des soucis que l'on a maintenant, c'est de mieux la diffuser, de mieux la faire rayonner, donc de mieux faire profiter ceux et celles qui doivent connaître les acteurs, car ils seront demain de futurs spectateurs réguliers. C'est pour cela que la Banque cantonale et les TPF nous soutiennent dans ce projet avec une possibilité de déplacer tous les enfants à l'école obligatoire une fois par année dans tout le canton pour venir rencontrer les acteurs culturels.

Des remarques ont été faites sur la présence dans l'Agglo de nombreux acteurs, eh bien oui, c'est aussi comme ça que les choses se développent quand on professionnalise. On ne les retrouve pas partout. Le souci pour moi s'il n'y a pas des acteurs professionnels, je dirais, dans tous les districts, c'est de pouvoir assurer notamment aux jeunes l'accès à tous ces acteurs en leur assurant le déplacement de quelque endroit qu'ils soient dans le canton en l'occurrence vers la capitale. Nous relevons aussi au niveau du Conseil d'Etat le rôle de l'Agglo, qui est un véritable moteur dans ce domaine et c'est la raison pour laquelle je participe aussi au comité de pilotage des assises de la culture où de nombreux éléments sont discutés et permettent un rayonnement du canton ensuite.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de loi 2015-DFIN-30 Modification de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations¹

Rapporteuse: **Julia Senti** (PS/SP, LA).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Es handelt sich beim vorliegenden Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Erbschafts- und Schenkungssteuer, wie in unserer äusserst kurzen Kommissionssitzung besprochen, um Anpassungen an die Umstände, dass das Amt für Erbschafts- und Schenkungssteuern in die Kantonale Steuerverwaltung integriert wurde. Anhand einer solchen Verordnung wurden diese Massnahmen schon angewendet. So sollen Kompetenzen bezüglich Einsprachen, Steuerbefreiungen und Übertretungen, die bisher der Finanzdirektion zustanden, der Kantonalen Steuerverwaltung übertragen werden; dies,

- > um in Bezug auf Einsprachen eine effektive interne Kontrolle zu gewähren, wie dies auch bei direkten Steuern der Fall ist,
- > um Steuerbefreiungsverfahren nach den gleichen Konditionen wie bei den Steuerbefreiungsverfahren für direkte Steuern durchzuführen,
- > um bei Übertretungen Überschneidungen in den Verfahren zu vermeiden.

Effizienz, Koordination und eine einheitliche Anwendung stehen im Vordergrund, weshalb die vorgesehenen Anpassungen veranlasst werden sollten.

In der Kommission wurde unter anderem der Vorschlag aufgeworfen, das Gesetz über die Erbschafts- und Schenkungssteuer in das kantonale Steuergesetz zu integrieren – eine Idee, die der Herr Regierungsvertreter zur Kenntnis genommen hat und gedenkt, eventuell, in ungewisser Zukunft anlässlich einer Totalrevision des kantonalen Steuergesetzes, in Betracht zu ziehen.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier M^{me} la Présidente de la commission parlementaire pour cet objet. Vous avez constaté que c'est un petit projet mais un projet nécessaire en termes de rationalisation. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a lu avec intérêt le message modifiant la loi traitant l'impôt sur les successions et donations. Dans le cadre de son pouvoir organisationnel, à des fins de rationalisation de l'Administration cantonale, le Conseil d'Etat propose d'intégrer le Service des impôts sur les successions et donations au Service cantonal des contributions (SCC).

Ce projet s'inscrit en ratification de la pratique, dans la mesure où les modifications proposées sont d'ores et déjà appliquées depuis janvier 2016, à la satisfaction de l'ensemble des services concernés et sans incidence également pour les assujettis. Par ailleurs, le maintien de la compétence via la Direction des finances ne s'impose pas en raison des particularités de la matière traitée. En effet, les taxations concernées étant largement dépendantes des règles prévalant en matière d'impôts directs, telles que celles permettant de fixer l'assiette fiscale, le transfert de la compétence au SCC tombe donc sous le sens. De plus, la grande majorité des cas d'exonération sont déjà du ressort du SCC, en qualité d'autorité de taxation. Cette pratique a l'avantage d'uniformiser les procédures et de favoriser l'efficacité. Le groupe démocrate-chrétien ne peut donc que saluer la démarche législative nécessaire à consolider cet état de fait. Le projet n'aura pas de conséquence financière, ni d'implication en matière du personnel.

Afin de ne pas être plus redondant, je me rallie également aux propos de M^{me} la Rapporteuse. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière et le projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

¹ Message pp. 1992ss.

Bonvin-Sansonens Sylvie (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche va évidemment entrer en matière et va accepter à l'unanimité cette révision de loi.

La solution proposée est une bonne solution. Cela simplifie la structure organisationnelle, ce que nous saluons évidemment. Nous prenons note aussi que le changement d'organisation est déjà mis en pratique depuis deux ans dans ces services. Le Grand Conseil a donc été appelé deux ans après pour taconner la loi, histoire de valider un changement déjà effectif. Parce qu'on est gentils, on appellera ça du pragmatisme.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste va voter les modifications de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations à l'unanimité. Effectivement, il s'agit tout simplement de compléter et de modifier la loi afin qu'elle corresponde à la réalité avec l'intégration de feu le Service des impôts sur les successions et les donations dans le Service des contributions.

Le groupe socialiste souhaite que dans le processus de traitement des cas soumis au Service, il y ait toujours la recherche de simplification, d'efficacité et surtout que l'on cherche à éviter les doublons dans le traitement des affaires.

Brügger Adrian (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Botschaft der Kommission zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Erbschafts- und Schenkungssteuer diskutiert.

Im Zuge der Integration des Amtes für Erbschafts- und Schenkungssteuer in die Kantonale Steuerverwaltung scheint es uns mehr als sinnvoll, die Behandlung der Einsprachen, der Steuerbefreiungsfälle und der Zuwiderhandlungen auch auf die Kantonale Steuerverwaltung zu übertragen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist einstimmig für Eintreten und unterstützt auch einstimmig den Antrag der Kommission.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical salue le souhait de rationalisation et d'harmonisation du Conseil d'Etat et soutient sans réserve ce projet de modification de la loi sur les successions et donations, qui est une mesure administrative nécessaire.

La Rapporteure. Danke für die Wortmeldungen und die Unterstützung.

Ich unterstütze vor allem die Bemerkung von Kollege Berset, dass Doppelspurigkeiten vermieden werden sollen. Ich denke, eine effiziente Arbeit ist im Sinne aller hier Anwesenden.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des groupes qui entrent en matière sans réserve. Je dirais simplement que quand on parle de pragmatisme, de simplification, d'éviter les doublons, c'est ce que nous essayons d'appliquer tous les jours.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 27

> Adopté.

ART. 28 TITRE MÉDIAN

> Adopté.

ART. 29

La Rapporteure. Hier wird lediglich präzisiert, welche Direktion zuständig ist.

> Adopté.

ART. 30

La Rapporteure. Hier werden die Kompetenzen des zuständigen Amtes genauer beschrieben.

> Adopté.

ART. 31

> Adopté.

ART. 37 AL. 2

> Adopté.

ART. 40

> Adopté.

ART. 41 AL. 1 ET 2

> Adopté.

ART. 50 AL. 1

> Adopté.

ART. 51 AL. 1

> Adopté.

ART. 54 AL. 1

> Adopté.

ART. 67

> Adopté.

ART. 69 AL. 1

> Adopté.

ART. 2

La Rapporteuse. Dies ist eine Übergangsbestimmung.

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan

(VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 97.

—

Projet de loi 2017-DFIN-33 Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur les impôts communaux¹

Rapporteur: **David Bonny** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Mon lien d'intérêt tout d'abord: je paie des impôts.

Concernant cette modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur les impôts communaux, la commission ad hoc s'est réunie à une reprise le 27 septembre dernier en présence du représentant du gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, et de l'administrateur du Service cantonal des contributions, M. Mauron.

Le projet qui nous est soumis est structuré en plusieurs chapitres. C'est la proposition de quatre modifications de lois, des dispositions – certes jugées mineures – mais rendues obligatoires par la loi fédérale, une motion acceptée en plenum et une décision du Tribunal cantonal. Il a été souligné en commission que ces modifications permettront également une meilleure collaboration avec les communes.

La première modification vise à aménager un nouveau seuil d'imposition pour les personnes morales qui poursuivent un but idéal. Il s'agit en particulier des sociétés de musique et des chœurs mixtes avec la limite du bénéfice à 5000 francs,

¹ Message pp. 2002ss.

respectivement la fortune à 100 000, qui passeront avec cette modification à 20 000 francs, respectivement 200 000. Cela permet ainsi d'éviter des réclamations avec les limites fixées actuellement. En commission, il a été demandé si les partis politiques, qui paient des impôts et subissent des contrôles fiscaux, poursuivent aussi un but idéal et peuvent être traités de la même manière que les sociétés de musique par exemple. Nous attendons encore la réponse de M. le Commissaire du gouvernement à ce sujet.

La seconde modification concerne la motion Badoud/Losey, discutée en plenum. Pour rappel, le Grand Conseil a accepté cette motion contre l'avis du Conseil d'Etat le 4 octobre 2016. En commission, le représentant du gouvernement, qui avait perdu en plenum, a avoué ne pas s'être beaucoup battu contre cette motion, car cette modification ne concerne pas tellement l'Etat mais c'est surtout une répartition entre les communes. Dans cette présente modification, une suite est donnée à cette motion, qui demande l'abolition des fonctions dirigeantes. En commission, il a été rappelé que l'activité lucrative indépendante exercée par un contribuable en dehors de sa commune de domicile existait déjà et n'a pas été rajoutée dans cette présente modification.

La troisième modification s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre des mesures structurelles et d'économie. Il avait été mentionné dans le message transmis au Grand Conseil en son temps qu'une extension du droit d'utiliser les données du contrôle des habitants à des fins d'investigation fiscale suivrait. Ce sera donc le cas maintenant. L'idée est de pouvoir travailler sur les bases de données, de pouvoir les comparer et de vérifier s'il y a des divergences et peut-être d'initier une investigation fiscale. Il n'y avait pas de base légale pour ce suivi. Maintenant, ce sera le cas.

Enfin, la dernière et quatrième modification concerne le réaménagement des dispositions portant sur les émoluments. Avec les mesures structurelles et d'économie, l'Etat a obtenu des revenus supplémentaires et le Tribunal cantonal a mis en garde le Conseil d'Etat, qui n'était pas couvert à cent pour cent par la législation, raison de cette modification pour se conformer aux directives du Tribunal cantonal. Selon les informations transmises par M. l'Administrateur du Service des contributions cantonal, – si je résume bien – le Tribunal cantonal a estimé que le Service des contributions était trop sévère avec les cas de retard de transmission des déclarations fiscales pour certaines catégories de personnes, en particulier les cas justifiés de maladies graves. Pour rappel, le contribuable peut payer jusqu'à 4 x 20 francs pour le report d'une année de sa transmission de la déclaration fiscale, mais si le contribuable a un motif sérieux de reporter la déclaration fiscale, par exemple pour une maladie grave, le contribuable doit écrire pour faire une demande de report de délai et le Service des contributions donnera lui-même le délai nécessaire. L'analyse de la demande coûtera tout de même 20 francs. On a aussi appris que si une fiduciaire fait la

demande de report de la déclaration fiscale pour un privé ou une entreprise, la demande est considérée comme un motif sérieux, car il est considéré que la fiduciaire doit en traiter un certain nombre et qu'elle ne peut pas toutes les faire en même temps. La fiduciaire est tenue de payer 20 francs par contribuable, indépendamment de la date à laquelle les déclarations sont restituées. Le Service des contributions part du principe que les fiduciaires enverront tout de même au fur et à mesure les déclarations qu'elle traite et non le tout en une fois de manière tardive. Il n'y a pas de système de quotas de déclarations à restituer dans un temps donné pour les fiduciaires.

Pour être complet et en guise de conclusion, un élément présent dans l'avant-projet de loi a été abandonné. La disposition pour la détermination de la valeur fiscale d'immeubles en construction par le biais d'une modification de loi a été abandonnée et l'Etat a trouvé une solution administrative pour changer la pratique sans modification de la base légale.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier le président de la commission pour son rapport circonstancié, qui reflète parfaitement les discussions en commission. Je dirais que je n'ai même rien à ajouter.

Peut-être, pour répondre aux questions posées et à la remarque ou aux propos justes, il est vrai que je ne m'étais pas battu la dernière fois. Je crois que c'était la troisième fois que les députés se prononçaient sur ces organes dirigeants. Comme il a été dit, à un moment donné, ce n'est plus un problème de l'Etat, c'est un problème entre communes. Ça a été décidé, nous mettons en œuvre!

Par rapport à la question qui a été posée si les partis politiques sont dans ce cas des buts idéaux, la réponse est oui. Nous l'avons examiné, on peut affirmer clairement que les partis politiques poursuivent un but idéal. Par conséquent, leurs bénéfices et leur capital seront exonérés suite aux modifications discutées ce matin, s'ils n'excèdent évidemment pas 20 000, respectivement 200 000 francs. Ça, c'est le point de vue fribourgeois.

Je précise que si le groupe de travail de la Commission suisse des impôts arrivait à une autre conclusion, je pense qu'on pourrait maintenir notre point de vue, sauf évidemment, si on se fait casser un jour par un tribunal. Mais, il y a des études qui ont été réalisées à ce sujet – je cite Daniel Yersin, selon qui la doctrine ne se positionne pas nécessairement sur cette question. A l'époque, plusieurs cantons exonéraient les institutions poursuivant des buts idéaux et admettaient l'exonération des partis politiques sous cette égide. Il s'agissait de Zoug, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Grisons, Thurgovie et du Valais. Daniel Yersin estime que les partis politiques poursuivent un but idéal dans la mesure où ils défendent au premier chef une conception de la société qu'ils visent à réaliser. En cela, leur but est idéal.

Au vu de ces considérations, j'en ai encore beaucoup d'autres évidemment, nous considérons que les partis politiques poursuivent un but idéal.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur les impôts communaux.

Ce projet de loi est constitué de quatre volets dont une adaptation au droit fédéral, qui concerne les associations, fondations ou autres personnes morales. Celles-ci seront exonérées jusqu'à concurrence de 20 000 francs pour l'impôt sur le bénéfice et 200 000 francs sur le capital. Ceci est louable pour des personnes morales qui poursuivent un but idéal. Encore faudra-t-il que les autorités fiscales se déterminent sur le sens de cette dénomination! Les associations sportives et culturelles seront les bénéficiaires de cette modification et c'est salubre.

La suppression de la fonction dirigeante fera grincer les dents de quelques communes déjà nanties, car le revenu de la fonction dirigeante sera imposée dans la commune de domicile.

Enfin, l'utilisation des données du contrôle des habitants des communes pour des vérifications à des fins d'investigation fiscale. Ces échanges entre communes et canton devraient déjà exister depuis longtemps.

Le groupe démocrate-chrétien va entrer en matière à l'unanimité.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Das Mitte-Links-Bündnis stimmt dem Gesetzesprojekt 33 einstimmig zu, denn dieses regelt obligatorische Bestimmungen als Ausführung eidgenössischer Gesetze, die Anpassung an andere kantonale Bestimmungen oder die Umsetzung einer Motion. Es legalisiert auch die neue Praxis der Fristverlängerung von Steuererklärungen, die der Staatsrat ohne ausreichende gesetzliche Grundlage eingeführt hatte. Oder, wie beim letzten Traktandum nett gesagt, der Staatsrat war sehr pragmatisch und bessert nun nach.

Nur zwei Hinweise: Wir finden es wichtig, dass neben der praktischen Fristverlängerung für 20 Franken weiterhin die Möglichkeit besteht, aus triftigen Gründen wie Krankheit oder Auslandsaufenthalt eine kostenlose Verlängerung zu beantragen.

Was die Umsetzung der Motion zur Steueraufteilung der leitenden Angestellten betrifft, so fragen wir uns immer noch nach dem Sinn und Zweck dieser Änderung, die für die allermeisten Gemeinden praktisch nichts Neues mit sich bringt. Ist es vielleicht eine Art Strafaktion gegen Villars-sur-Glâne und Givisiez, die offenbar als einzige Gemeinden mehrere Hunderttausend Franken Einnahmen verlieren? Vielleicht gibt es noch Erklärungen dazu, sonst werden wir es nie wissen.

Wir begrüßen die neue Freigrenze für gemeinnützige Organisationen. Und zwar ausdrücklich nicht, weil es auch die Parteien betreffen könnte.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Botschaft der Kommission zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern und des Gesetzes über die Gemeindesteuern diskutiert.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist einstimmig für Eintreten und unterstützt auch einstimmig den Antrag der Kommission.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président du parti socialiste fribourgeois.

Le groupe socialiste a examiné avec attention cette nouvelle loi, qui comporte pour nous deux grands volets. Tout d'abord, la mise en œuvre de la motion Badoud/Losey et, ensuite, l'adaptation de la loi cantonale à la loi fédérale.

La première partie n'apporte pas de grand changement. C'est une nouvelle répartition entre communes – comme l'a déjà dit M. le Commissaire – et cette balance ne va pas changer la vitesse de rotation de la terre. Le groupe socialiste aurait cependant souhaité avoir des modifications plus réfléchies, plus globales, plus étudiées, réunissant plus de paramètres, par exemple la péréquation financière intercommunale, qui vient d'être publiée hier. Mais voilà, on fera avec, la motion ayant été acceptée et la droite du Parlement nous ayant habitués à cette politique du patchwork, nous irons de l'avant!

La deuxième partie est, par contre, plus intéressante, puisqu'on veut adapter le seuil d'imposition pour les personnes qui poursuivent un but idéal et j'ai été très content d'entendre que les partis politiques en font partie. Je ne peux pas me prononcer pour les autres partis, mais je peux confirmer au commissaire que notre parti suit bien des buts idéaux. Donc, je me réjouis d'avance de cette exonération de l'impôt sur le capital et de l'impôt sur le bénéfice – pour le jour où nous en ferons.

Avec ces considérations et mes remerciements, le groupe socialiste entrera en matière.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Je vais être encore plus bref que la durée de la séance de commission. Tout a été dit, autant par M. le Commissaire que par le rapporteur ainsi que par mes préopinants.

Le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité les modifications apportées par la présente loi.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, une pauvre commune riche! Pauvre, puisqu'elle est endettée, riche puisqu'on lui prête un potentiel fiscal très élevé.

Je voulais juste dire que cette modification ne pose pas forcément de problème avec les cadres dirigeants. C'est une rentrée fiscale de moins d'un côté. Ça nous permettra de diminuer un peu le paquet de la péréquation intercommunale que vous avez vue hier. Nous avons franchi le cap des 10 millions pour la commune de Villars-sur-Glâne. Nous sommes fiers d'être la commune la plus solidaire du canton. Ceci étant dit, les défis que rencontre Villars-sur-Glâne comme moteur de l'économie fribourgeoise sont nombreux. Les investissements dans des zones comme Bertigny-Ouest sont importants. Il est évident que si le canton souhaite que ces investissements se fassent, il devra aussi investir pour ce centre cantonal qu'il souhaite fort et attractif.

Enfin, je reviendrais sur la remarque de mon collègue Benoît Piller. Je vois qu'il a le sens du nombrilisme. Je me permets de penser et de dire que tous les partis politiques estiment remplir un rôle idéal. C'est le débat démocratique de tous les partis qui fait qu'ils ont le droit finalement à faire valoir ce rôle idéal. Je crois que là, on est tous logés à la même enseigne.

Le Rapporteur. Merci. J'ai écouté avec attention toutes les interventions des députés, qui ont tous fait part de leur entrée en matière. Il s'agissait plutôt de remarques ou de constats. J'ai enregistré une question de la part de M^{me} Mutter au sujet de la motion Badoud/Losey. On ne va peut-être pas refaire tout le débat de cette motion. Je laisserais, cependant, le soin à M. le Commissaire du gouvernement de s'exprimer à ce sujet.

Le Commissaire. Merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui entrent en matière. Vous l'avez constaté, pas beaucoup de remarques.

La question de M^{me} la Députée Christa Mutter par rapport aux communes: qu'allaient-elles gagner? Je n'ai pas bien saisi mais, en tout cas, si c'est par rapport à l'investigation fiscale, c'est aussi à l'avantage des communes. La problématique de la motion Badoud/Losey, je crois qu'on en a suffisamment débattu. J'avais même donné des communes gagnantes et des perdantes à l'époque, les plus gagnantes et les plus perdantes, mais j'ai constaté que la décision a été prise par les députés. Je crois qu'il faut la mettre en œuvre. Regardons de l'avant, mais, évidemment, cela a une influence sur la péréquation financière, parce que les communes ont moins de moyens. Elles auront moins à contribuer pour la péréquation. Le système joue dans les deux sens, avec un décalage évidemment de quelques années.

Je terminerai en consolant M. le Député Marmier, qui a dit que c'était une commune pauvre mais riche ou l'inverse, parce que vous avez des dettes. Aujourd'hui, vous avez de la chance d'avoir des dettes, parce que vous empruntez à des intérêts négatifs, donc vous aurez moins à rendre que ce que vous avez emprunté!

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 75 AL. 2 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. C'est l'adaptation du droit fédéral.

> Adopté.

ART. 78 AL. 2 (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 108A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cela concerne le bénéfice de 20 000 francs.

Le Commissaire. C'est la nouvelle limite de 20 000 francs, comme l'a cité le rapporteur de la commission.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). J'aimerais une clarification par rapport à ces deux articles. Pouvez-vous, s'il vous plaît, préciser pour les articles 108a et 120a, quelles personnes morales sont concernées par les nouvelles règles d'exonération avec le seuil de 20 000 francs pour le bénéfice et de 200 000 francs pour le capital. Par exemple, les associations professionnelles avec le but idéal et non lucratif de la formation professionnelle sont-elles également soumises? Comme cette notion n'a pas été définie dans le droit fédéral, ça laisse une certaine liberté aux autorités fiscales.

Merci de tenir compte des efforts énormes faits par les associations professionnelles qui poursuivent ce but idéal.

Le Commissaire. Merci, je réponds volontiers.

Tout d'abord, je commence par dire qu'on ne va pas exonérer tout le monde, parce qu'on n'aura plus d'argent pour payer pour la culture. J'ai écouté le très intéressant débat ce matin. Chacun d'entre vous souhaite qu'on investisse plus pour la culture.

Trêve de plaisanteries! Par rapport à la question de M. le Député Bürdel, les associations professionnelles, lorsqu'elles visent à défendre les intérêts a priori économiques, ne devraient pas être exonérées; cela me paraît assez clair. On peut penser que ce ne sont pas des buts idéaux mais économiques. Cela étant, c'est à voir en fonction des statuts et de l'activité effective de l'association. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, la Commission suisse des impôts fixe des règles. Ensuite, on examine si on les applique ou pas. Si c'est vraiment des buts idéaux, on pourra mieux appréhender la question. En tout état de cause, on ne peut pas le fixer définitivement. Il faut voir les buts, s'ils sont vraiment économiques ou vraiment idéaux. Mais, par rapport à la question posée, je dis clairement que vous serez soumis aux impôts.

> Adopté.

ART. 120A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cela concerne la fortune de 200 000 francs.

> Adopté.

ART. 137 AL. 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit du registre des contribuables.

> Adopté.

ART. 150 AL. 2, 3^E PHR. (NOUVELLE)

> Adopté.

ART. 155

> Adopté.

ART. 157 AL. 3^{BIS} (NOUVEAU)

> Adopté.

INSERTION D'UN NOUVEAU CHAPITRE APRÈS L'ARTICLE 218

> Adopté.

ART. 218A

Le Rapporteur. La question de la définition du droit, en principe, a été posée en commission. En principe, les sollicitations ne sont pas facturées mais le Directeur des finances nous a expliqué qu'elles étaient facturées en fonction du bon sens, par exemple dans le cas de l'insistance d'un citoyen insatisfait – les fameux querulents – qui conteste ses impôts à maintes reprises ou dans des dossiers plus compliqués, avec une estimation d'immeuble qui doit être faite et qui demande du temps, on peut imaginer une facturation d'émoluments. Certaines décisions d'exonération sont facturées selon des tarifs bien établis.

En résumé, l'idée est de disposer d'une base légale qui permette dans certains cas de pouvoir facturer le service.

Le Commissaire. Je confirme les propos du président de la commission.

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti

Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 97.

Rapport 2017-CE-139 Communication de l'administration cantonale – Quels coûts pour quel contenu? (Rapport sur le postulat 2015-GC-114 de la CFG)¹

Discussion

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Au nom de la Commission des finances et de gestion, je remercie le Conseil d'Etat pour la production de ce rapport de bonne qualité, bien documenté, particulièrement en ce qui concerne les cinquante campagnes de promotion engagées depuis 2010, pour un montant total proche des 5 millions de francs. Ce rapport répond presque à toutes les questions formulées dans le postulat si bien que les députés et le public sont maintenant renseignés sur les activités de communication de l'Etat, sur leur ampleur, leurs coûts et contenu. Chacun a ainsi les données en main pour apprécier.

Cela ne signifie pas pour autant que la Commission des finances et de gestion, elle, est pleinement satisfaite.

1. Sur la forme, le ton du rapport, quelque peu déplaisant, a interpellé plus d'un membre de la Commission des finances et de gestion. La démarche de la Commission était pourtant légitime et ses questions pertinentes. Le Conseil d'Etat s'est-il donc senti bousculé?
2. Sur le fond, en premier lieu, le rapport pêche lourdement par manque d'autocritique. Le bilan et les résultats des campagnes de promotion ne sont que louanges et gloire. Mais qui donc tire ce bilan? Quelles données vous conduisent à ces résultats? Un seul regard autorisé, extérieur à l'Etat, a-t-il été sollicité pour évaluer l'impact recherché?

Une campagne sérieuse doit être menée à l'aide d'indicateurs, si possible, avant et après.

Prenons «Fribourg le bonheur en plus», initiative issue d'un partenariat privé/public. La Commission des finances et de gestion tient à encourager cette formule en soi très heureuse et espère qu'elle sera renouvelée. Elle est en revanche plus critique face au choix, au moment de l'entrée en vigueur d'un plan d'austérité (MSE), d'une opération marketing coûteuse. Objectifs: améliorer la visibilité du canton et, à terme j'en

conviens, attirer de nouveaux investisseurs et des emplois à haute valeur ajoutée. C'était le credo du 24 janvier 2014.

Un million de fonds publics et trois ans plus tard: *bilan positif, les outils de la campagne ont été mis en place*, dit l'auteur du rapport ... et l'image de nos artisans s'est améliorée, pourrait ajouter notre commission.

Mais pendant ce temps, le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, lui, régresse. Est-ce un bilan suffisant? Le mandat a été renouvelé sans broncher. Où est passée la rigueur du Directeur des finances? En période d'économies, ce million aurait peut-être davantage amélioré l'image du canton s'il avait été «placé», par exemple dans la sécurité du citoyen, au sens large! Où met-on l'argent? Il s'agit là de choix et de priorités politiques.

En second lieu, et bien que le Conseil d'Etat ne partage pas l'avis de la Commission des finances et de gestion, celle-ci maintient qu'un concept général sur le fond fait défaut en matière de communication. Un fil rouge indiquant la direction à suivre au plan du contenu manque. L'image du canton aurait, ici, tout à gagner d'une communication plus réfléchie, mieux organisée et plus cohérente. Les 12,2 correspondants en matière de communication – près de 1,5 million de masse salariale annuelle – devraient tout de même être aptes à définir, ensemble, ce fil rouge. Vecteur majeur de la communication, le site internet de l'Etat – en refonte complète – pourrait innover sur ce plan.

Enfin, une question à laquelle le rapport ne répond pas porte sur les futurs projets ou campagnes de promotion. Quels sont-ils? Le rapport indique que «Fribourg, le bonheur en plus» se rendra à Saignelégier en 2018 et probablement à la Fête des Vignerons en 2019. Pour cette période, le budget annuel de l'Etat s'élève à 215 000 francs par an. Est-ce réaliste? Les budgets des campagnes de visibilité n'ont jusqu'à maintenant pas tous été respectés.

En conclusion, la Commission des finances et de gestion vous demande d'évaluer les prochaines campagnes de promotion engageant un financement public important, cela à l'aide d'indicateurs reconnus. Elle vous demande également de procéder à un sondage du citoyen fribourgeois et non fribourgeois sur l'image du canton.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion.

Je pense qu'il y a lieu de séparer ce rapport, au demeurant très instructif, en deux parties distinctes. D'abord, on y parle des correspondants en matière d'information (plus communément appelés porte-paroles) et, dans une deuxième partie, on aborde les mandats extérieurs confiés à des tiers.

L'utilité des porte-paroles n'est pas à démontrer. Il est important que les conseillères et conseillers d'Etat puissent compter sur des professionnels pour relayer l'information vers les

¹ Rapport pp. 2154ss.

médias. C'est un exercice pas toujours simple, nous l'avons vu. Nous sommes donc satisfaits d'apprendre qu'il existe aussi un concept de communication porté par un «Bureau de l'information» – dont j'ignorais l'existence – qui élabore des règles en matière d'information. Le Bureau a même rédigé un «Guide pratique d'utilisation des médias sociaux». Je ne peux que suggérer une distribution de ce manuel aux députés, cela leur évitera peut-être certain dérapages!

Mais laissons les chargés de com' pour se pencher sur les campagnes. La liste, exhaustive, promène le lecteur dans des domaines aussi colorés que variés, et ceci toujours avec un résultat positif, satisfaisant; circulez tout va bien...

Penchons-nous pourtant sur quelques exemples. On trouve par exemple que le préfet de la Gruyère, dont la capitale est Bulle, a financé par des dons privés une campagne «Stop violence». J'imagine que l'on apprenait à rester cool en cas d'intervention policière. Résultat: la violence a diminué. Eh bien, qu'est-ce que ça devait être avant!

Je ne vais pas parler du million alloué pour la campagne OFF, qui a plongé la population dans le noir, comme l'encre des imprimantes qui crachaient le logo des e-mails. Résultat très positif, nous dit le Conseil d'Etat, mais comment a-t-il été mesuré?

Enfin, je prends également l'exemple du «Fribourg, le bonheur en plus», qui a été vraiment une campagne très parlante dont le coût, certes partagé avec des sponsors, se compte aussi en millions.

En cherchant un peu, j'ai trouvé sur le site internet de la campagne, dont j'ignorais l'existence même, que le projet a démarré en 2014. Et sur ce site, une vidéo bien jolie, qui a été vue par 5247 personnes, dont moi. Quand on sait qu'avec 50 francs de sponsor, on touche 20 000 personnes sur Facebook, ça fait un peu cher le clic.

Dans le rapport d'activité de la campagne, également disponible sur le site internet, on découvre qu'un catalogue de give-away est disponible. Alors, comment l'Etat va continuer de mettre ces 215 000 francs par année? Je demande au commissaire, ne pourrions-nous pas, comme députés, recevoir un stylo ou un parapluie?

Et là aussi, je répète, le bilan est positif. M. le Commissaire, un peu plus d'autocritique aurait peut-être permis d'améliorer quelque peu cette campagne.

Alors, heureux les Fribourgeois? Et les Fribourgeoises?

Et les Fribourgeoises, on ne vous a pas oubliées, Mesdames, puisqu'une campagne a été mise sur pied avec pour thème l'égalité en politique. Le résultat est à la hauteur du budget, qui était de ...800 francs! (*rires!*)

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Par voie de postulat, la Commission des finances et de gestion a demandé au Conseil d'Etat de lui fournir des précisions quant aux dépenses allouées à la communication et aux résultats obtenus dans ce domaine. Cette tâche est oh combien difficile, vous l'avouerez, quand on sait à quel point la communication est un domaine volatile, difficilement quantifiable, soumis aux aléas des modes, de l'évolution des moyens de communication et des si nombreux publics visés.

Ce que l'on constate, c'est que les buts de la communication des collectivités publiques sont toujours multiples. Il s'agit d'informer sur les services publics, mais aussi de soutenir les initiatives locales, de valoriser le territoire, d'animer la vie démocratique, de faire évoluer les comportements et aussi d'assurer la communication interne.

Comme c'est une fonction transversale par essence, le secteur de la communication a souvent de la peine à affirmer un positionnement clair. Une situation qui au-delà de son rapport aux politiques résulte sans doute de la nature de son activité et de la difficulté à établir des critères clairs d'évaluation.

Tous ces différents messages, tous ces publics cibles, tous ces objectifs, tout cela est de nature à diviser nos opinions. On le voit ici aujourd'hui.

Néanmoins, le groupe Vert Centre Gauche s'est penché avec un très grand intérêt sur cette liste de projets. Il était nécessaire qu'elle se fasse, avec ces projets si différents et si variés. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y en a vraiment pour tous les goûts. Nous nous réjouissons que chaque division ait sa propre liberté dans ce domaine et que des moyens soient toujours mis à disposition pour ces projets.

Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de ce rapport, qui donne suite au postulat déposé par la Commission des finances et de gestion. Un postulat bienvenu, qui permet la mise à jour de la politique de l'Etat en matière de communication suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information en 2011.

Notre attention s'est tout particulièrement concentrée sur la présentation exhaustive des campagnes, avec des détails par rapport au financement, aux objectifs et au bilan. Il n'y a pas à dire, le choix des campagnes est ciblé, les objectifs sont louables. Nous parlons de campagnes contre les cambriolages, contre les accidents de la route, contre les abus d'alcool ou la consommation de drogues. Le Conseil d'Etat semble avoir choisi de prévenir plutôt que de guérir et nous pouvons lui donner raison.

Nous nous sommes fait toutefois une réflexion, à propos du financement, et nous nous permettons là une suggestion, parce qu'il n'est un secret pour personne que la communication, c'est parler, mais pas économiser. Les professionnels

de la communication vont même parfois jusqu'à dire que ce n'est pas ce qu'elles coûtent qui importe, mais ce qu'elles rapportent. Sans doute. Mais, une campagne à un million provoque parfois quelques frissons. Quand bien même le tournant énergétique est une réalité, la préparation et la sensibilisation de la société sont une nécessité. Evidemment, nous préférons l'encouragement à toute interdiction. Pourtant, le tournant énergétique n'est pas uniquement l'affaire de l'Etat, mais aussi celle d'entreprises privées, qui ont de véritables intérêts à saisir pour les changements en cours. Il est alors légitime de se demander si une collaboration et un cofinancement n'auraient pas été possibles. Cela est vrai pour la campagne off... et peut aussi l'être pour d'autres campagnes. Dès qu'il y a des intérêts privés derrière une campagne, aussi honorable soit la cause initiale, ce sont aussi les effets finaux qui comptent. Sur cette même campagne, le bilan ne peut être que modéré puisque influencé par un climat général de sensibilisation à l'environnement. Hormis Donald Trump, nul n'est indifférent et le bilan indiqué comme résultat très positif est un bien maigre bilan pour une campagne d'un million.

En parallèle des campagnes publiques/privées, les thématiques intercantionales sont de plus en plus fréquentes. Et si je ne peux que regretter cette course vers une centralisation, je dois au moins lui reconnaître l'avantage de nous offrir des thématiques communes. Pourquoi donc ne pas saisir cette fâcheuse évolution pour financer encore davantage de campagnes en collaboration avec les cantons voisins, comme vous l'avez fait par exemple pour la campagne energie-environnement.ch?

Avant de conclure, je reviens sur un regret que nous avons eu en prenant connaissance du rapport. Nous nous réjouissons tout particulièrement de lire la réponse du Conseil d'Etat à la question de la CFG: est-ce qu'il y a un fil rouge, par rapport à la communication de l'Etat? Le Conseil d'Etat nous prépare peut-être une campagne pour nous informer en la matière, mais dans tous les cas elle manquait dans ce rapport et elle pourrait laisser l'impression d'une politique réactive, plutôt que d'une politique proactive. Alors, quand on constate qu'en matière de communication, le temps et l'argent sont deux facteurs essentiels, pour épargner l'un il faut miser sur l'autre. Nous ne pouvons qu'en appeler à une politique de communication proactive, pour gagner du temps et économiser les deniers publics.

Sur ces propos, je conclus en remerciant vivement le Conseil d'Etat, au nom du groupe libéral-radical, pour l'exhaustivité de ce rapport, et vous remercie toutes et tous pour votre attention.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat den vom Staatsrat verfassten Bericht diskutiert und zur Kenntnis genommen. Wir danken dem Staatsrat für diesen ausführlichen und detaillierten Bericht. Auf die im Postulat 2015-GC-114 – eingereicht am 14. September 2015 – gestell-

ten Fragen wird grösstenteils detailliert geantwortet oder es werden die nötigen Bemerkungen dazu abgegeben.

12,2 Vollzeitstellen: Das ist der Stand der für die Kommunikation der Kantonsverwaltung bestimmten Personen, was einer Lohnsumme von knapp 1,5 Millionen Franken entspricht. Ein ansehnlicher Betrag, der nicht ausser Acht gelassen werden darf. Die 50 im Bericht aufgeführten Kampagnen und Projekte resultieren in der eigenen, internen Bilanzierung absolut positiv. Es stellt sich die Frage, ob die Bewertung nicht einer externen Prüfung unterzogen werden sollte. Über einige Kampagnen und Projekte respektive deren Finanzierungsaufwand, diese wurden bereits von meinen Vorrednerinnen und Vorrednern erwähnt, wurde in unserer Fraktion diskutiert, so zum Beispiel über

- > die OFF-Kampagne mit Ausgaben in der Höhe von 1 Million Franken,
- > die Werbekampagne «Domino», Freiburger Spital,
- > das Problem der Zweisprachigkeit, diese wird im Bericht nicht erwähnt,
- > die schon bei anderen Gelegenheiten kritisierten Kosten in der Höhe von 800 000 Franken für das Corporate Design des Kantons, «Freiburg macht glücklich», mit ca. 1 Million Franken in den Jahren 2014–2016.

Wie bereits durch den Präsidenten der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission erwähnt, ist auch unsere Fraktion der Ansicht, künftige Kampagnen und Projekte seien bei allen Direktionen nach einem einheitlichen Pflichtenheft durchzuführen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt, wie eingangs erwähnt, von diesem Bericht Kenntnis.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Mit grossem Interesse habe auch ich Kenntnis genommen vom vorliegenden Bericht, den ich als äussert ausführlich, detailliert und aufschlussreich beurteile. Ich teile die Auffassung des Präsidenten der FGK und des Präsidenten der Sozialdemokratischen Partei.

Es stellt sich aber hier, sehr geehrter Herr Staatsrat, die Frage, wer den Kontrolleur kontrolliert, ganz nach dem Grundsatz der guten Regierungsführung. Denn die im Anhang tabellarisch aufgelisteten Hauptprojekte werden jeweils am Ende mit einer Bilanz beziehungsweise mit einem Resultat beurteilt. Da es sich um eine interne Beurteilung handelt, vermissemich einen objektiveren und insbesondere kritischeren Blick auf diese Resultate. Ich empfehle Ihnen demzufolge, ein Instrument anzuwenden, mit welchem die Resultate beziehungsweise deren Wirkung sowohl qualitativ als auch quantitativ aufgezeigt werden können.

Deuxième exemple, déjà mentionné, la fameuse campagne OFF entre octobre 2013 et décembre 2015, avec un financement de l'Etat de 1 million de francs, un bilan, respectivement résultat, je cite: «Taux de pénétration: excellent, plus de 70%. Résultat très positif. Objectifs atteints».

En même temps, du rapport 2010 à 2015, nous apprenons sur la stratégie énergétique du canton de Fribourg, à la page 10 du rapport: «Sur la période 2009 à 2015, la consommation d'électricité a augmenté en moyenne de 1% par année. En 2015, la consommation finale d'électricité a légèrement augmenté de 0,86%». Mesdames et Messieurs, cherchez alors la différence!

Troisième exemple déjà cité, Fribourg, le bonheur en plus, un programme copié un pour un d'un programme d'action au niveau de l'Union européenne avec un financement de la part de l'Etat, entre 2014 et 2016 de 985 000 francs et, entre 2017 et 2019 de 645 000 francs uniquement à charge de l'Etat. Malheureusement, pas d'indications détaillées sur le résultat et surtout pas d'indications, soit qualitatives ou quantitatives.

J'invite dès lors le Conseil d'Etat à s'améliorer par rapport à la présentation du contenu et surtout du résultat avec un impact qualitatif et quantitatif.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). J'avais juste une remarque, un complément d'information par rapport à la campagne off... qui visiblement a attiré l'attention par le million de francs qu'elle a occasionné comme frais. Je voulais quand même signaler que cette campagne a prévu et offert aux communes un certain nombre de manifestations de sensibilisation sur le thème de l'énergie, événements que les communes n'ont pas eu à financer. Je pense qu'il faut aussi relever que dans ce contexte, le canton a participé à des campagnes pour les communes. C'est dommage de ne pas avoir eu le détail de ce qui a été versé aux communes, mais je pense que ça représente un montant assez important, puisque le canton prenait tout en charge (frais d'impression, publicité, organisation de ces événements).

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai écouté avec beaucoup d'attention – vous l'avez constaté – vos remarques, questions, conseils de collaboration tels que suggérés par M^{me} la Députée Gapany et je la remercie. J'ai constaté également beaucoup de positif chez celles et ceux qui se sont exprimés. Permettez-moi de vous remercier sincèrement pour vos observations, notamment que le rapport répond à presque toutes les questions – je cite le président de la Commission des finances et de gestion. Je vais tenter d'apporter quelques éclairages dans la mesure du possible ou lumières – mais les lumières, je prétends que c'est vous – mais je vais essayer de faire de la communication.

En tout cas, je peux vous garantir que le Conseil d'Etat a pris votre postulat très au sérieux et positivement. Cela nous a permis de faire un état des lieux dans ce domaine. Vos questions étaient tout à fait légitimes. J'aimerais donc encore une fois dire merci à la Commission des finances et de gestion d'avoir posé ces questions pertinentes et importantes à mes yeux, ce qui permet également d'améliorer la situation par rapport aux différentes remarques et conseils.

Vous avez parlé de différents éléments. Je constate que, sur cinquante campagnes, la Commission des finances et de gestion en a mentionné une ou fait quelques remarques sur une, avec Fribourgissima. D'autres sont revenus sur la campagne OFF. Là, M. le Député Marmier a déjà répondu aux questions, puisque le financement était aussi conjoint – si mes souvenirs sont bons – avec le Groupe E, donc tout le monde joue le jeu. Il est vrai qu'il y a eu le financement des communes. Je crois que c'est aussi le rôle de l'Etat de démontrer, de changer les mentalités. Après, on peut discuter longtemps sur les mesures qu'il faut prendre. Il faut savoir que ça permet d'éviter, d'augmenter moins, de freiner l'augmentation de la consommation.

Dans le détail, sur les questions posées, qui tire ce bilan? Eh bien, d'une part, c'est le Conseil d'Etat assurément. S'il s'avère positif, c'est que nous en sommes convaincus. J'aurai l'occasion de vous donner quelques explications. Quelques données vous conduisent à ces résultats. Tout d'abord, le chapitre de l'information. Les journalistes qu'on rencontre à raison de deux conseillers d'Etat et deux fois par année – et on a des discussions – les journalistes relèvent régulièrement la qualité de l'Etat de Fribourg dans le domaine de l'information. Vous connaissez ma philosophie: quand on croit qu'on a déjà gagné, on a déjà perdu! Il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier, parce qu'on peut toujours faire mieux. Donc, on en parle régulièrement avec nos journalistes.

En termes de communication, je relève ici avec satisfaction que le président de la Commission des finances et de gestion a salué l'idée de l'association Fribourgissima, que je préside par ailleurs. Je parle un peu en connaissance de cause et je suis convaincu. Cette structure nous a permis d'intervenir à X reprises et dans diverses manifestations. Je vais vous en citer une ou deux. La fête de lutte, l'année dernière, à Estavayer, c'était quelque chose de génial. La Gordon Bennett, je pense que vous étiez tous présents et si vous ne l'étiez pas, vous l'avez vue dans la presse. Deux actions qui ont été de grands succès en termes de visibilité pour notre canton, j'insiste là-dessus. C'était vraiment génial, tout le monde s'accorde là-dessus. L'image de Fribourg a été véhiculée quasiment dans le monde entier. Je dirais quel bonheur, parce que ça, c'est du vrai partenariat, notamment avec les offices du tourisme, d'une manière générale; la fête de lutte, avec la COREB dans la Broye! Cette structure – un député l'a relevé – sera encore présente à la Fête des vigneronns en 2019, sera présente également en 2018 à Saignelégier, puisque Fribourg sera hôte d'honneur. A la Fête des vigneronns en 2019, ce n'est pas le député Chevalley – ici présent – qui va me contredire, puisqu'il est encore venu me trouver hier soir pour parler de Fribourgissima et de ce qu'on peut faire ensemble. Je crois que c'est important. M. Chevalley préside le site fribourgeois pour cette fête de 2019 et ce n'est pas lui qui va me contredire. Hier – il n'est pas venu se plaindre – il m'a dit, M. le Directeur des finances, on a besoin de quelques centimes, pour ne pas dire davantage. Est-ce juste, M. Chevalley? Pour souli-

gner le succès de cette structure, là on montrera les indicateurs, tous les autres partenaires, comme les quatre piliers, quand on parle de Fribourgissima, il y a les quatre piliers mais encore d'autres partenaires, qui, comme moi, ne sont pas réputés pour lancer l'argent par les fenêtres. Nous, on les lance depuis dehors vers dedans et pas l'inverse, si possible. Ces partenaires ont renouvelé leur contrat pour trois ans. Et, tenez-vous bien, dernièrement et c'est la première assemblée que j'ai présidée – j'étais fier – la Ville de Fribourg participe à cette structure. Pour dire que Fribourg participe, c'est la preuve qu'elle est efficace et peut réagir séance tenante.

J'ai encore une chose qui me tient à cœur, vous me permettrez de le citer. Vous savez que j'étais un fanatique de la Gordon Bennett; eh bien, nos deux aérostiers fribourgeois, Laurent Sciboz et Nicolas Tièche, ont battu le record de distance en compétition de ballons à gaz hier aux USA, avec 3682 kilomètres. Ça, c'est Fribourg (*applaudissements*)! On a battu, ils ont battu le record du monde. Mais il a fallu attendre 2 heures ce matin. J'avais peur des Polonais; un des Polonais qui a atterri à 2 heures ce matin juste de l'autre côté d'un lac était présent à Epagny. On avait la crainte qu'il nous devance et on a gagné pour environ 100 kilomètres.

Vous savez pourquoi nos aérostiers ont gagné? Pour deux éléments:

1. Ils ne sont pas forts, ils sont excellentissimes.
2. Grâce à la collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs. C'est l'Ecole d'ingénieurs qui a fait tous les calculs mis en œuvre, des calculs précis, des éléments informatiques, pour que tout le monde ait les informations pour réussir.

C'est le vrai partenariat. C'est une chance de travailler pour une compétition pareille avec nos hautes écoles. C'est l'image de Fribourg, de nos hautes écoles, qui est véhiculée loin à la ronde. Vraiment, c'est génial.

Au passage, Monsieur le Président de la CFG, les impôts des personnes physiques ont toujours progressé. De 2013 à 2014, de 2,2%, de 2014 à 2015, de 7,5%, vous vous souvenez du gros bénéfice – parce qu'on avait des cas spéciaux – entre le budget 2016 et les comptes 2016, 1,6%. C'est toujours en progression, c'est une chance. Et pour 2017, on en parlera en mai 2018.

Monsieur le Député Paul Herren-Schick a fait quelques remarques concernant, si j'ai bien compris, l'identité visuelle. J'ai beaucoup de demandes de députés, je veux faire fournir à l'ensemble des députés l'identité visuelle. Mais qui aujourd'hui oserait demander de changer d'identité visuelle? Je vous jure, partout où on va, on nous félicite. Alors c'est vrai que ça a coûté un certain montant, mais c'est une chance. Il arrive dans mes services qu'ils me donnent encore du papier avec l'ancienne identité: je trouve qu'elle est moche. On s'est habitués, il a fallu un certain temps, mais c'est génial. J'ai souvent des gens qui me demandent si je ne pourrais pas leur en

fournir. Je vais faire le nécessaire pour en fournir à tous les députés.

M. le Député Piller a parlé de communication. C'est vrai que nous avons un concept de communication, une loi sur l'information, une ordonnance sur l'information, etc. Vous voyez dans ce rapport circonstancié que la loi sur l'information entrée en vigueur le 1^{er} janvier a profondément modifié les pratiques en matière d'information à l'Etat de Fribourg. Je crois que c'est important.

Je vais terminer à la grande satisfaction du Gouvernement. L'information, et c'est important en termes de communication et de transparence, fait désormais partie intégrante de l'activité politique de l'Administration cantonale, qui intègre cette composante dans ses activités quotidiennes sur l'ensemble du cycle des projets qu'elle conduit. M^{me} la Députée Sylvie Bonvin-Sansonnens en a quelque peu parlé. C'est la marque d'un Etat moderne, qui communique de manière proactive et transparente: une communication garante d'une bonne santé démocratique. Le but est d'améliorer l'image de notre canton et de créer un climat où les gens se sentent bien: un canton, comme j'aime à le souligner, résolument tourné vers l'avenir.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport, en vous garantissant que le Conseil d'Etat demeurera toujours très attentif à l'importance d'améliorer encore la communication de notre canton à l'avenir, ceci dans un souci de transparence, tout en évitant de créer davantage de postes.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11h35.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—